



## Réunion du comité syndical du 21 février 2024

### Procès-verbal synthétique

**Le comité syndical s'est réuni le 21 février 2024 à 18h00 dans les locaux de la Communauté d'agglomération d'HENIN-CARVIN.**

**Titulaires présents** : Valérie BIEGALSKI, Marcello DELLA FRANCA, Philippe KEMEL, François LEMAIRE, Charly MEHAIGNERY, Yves TERLAT

**Suppléants présents** : Frédéric ALLOI, Agnès LEVANT, Tony FRANCONVILLE, François PASQUALINO

**Etaient excusés**: Latifa AIT ABDERRAFI, Alain BAVAY, Edith BLEUZET, Cécile BOURDON, Steeve BRIOIS, Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Emilie LE TORIELLEC, Christian MUSIAL, Sophie RUSIN, Philippe VANTORRE

**Etaient également présents** :

**Pour le syndicat mixte** : Patrice DELATTRE, Directeur – Lucie MENDES, chargée de mission - Frédérique THIBERVILLE, assistante administrative - Vincent KRAJEWSKI, responsable juridique – Raphaël WARGNIES, responsable financier

**Pour la CALL** : Marie-Francine FRANCOIS, Directrice générale des services, Baptiste MENARD, collaborateur de cabinet

**Pour la commune d'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE** : Isabelle HACCART

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assemblée, le **Président** propose que **M. Tony FRANCONVILLE** soit désigné secrétaire de séance. Ce dernier procède alors à l'appel nominatif des membres du comité et constate que le quorum est atteint. La séance peut donc être ouverte.

Avant que la séance ne débute, le Président demande l'autorisation aux membres du comité syndical d'ajouter une délibération au point 4 de l'ordre du jour. Ceux-ci n'y voient pas d'inconvénient.

**Le procès-verbal du comité syndical du 25 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.**

#### **1. Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024**

**Le Président** rappelle que la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est une obligation inscrite au code générale des collectivités territoriales. Il résume chacun des points du rapport d'orientation qui a été envoyé aux membres du comité syndical. Il expose au préalable les dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées au cours de l'année 2023. S'agissant du tableau des effectifs, il en détaille la composition. Il expose enfin les éléments impactant le budget 2024 et précise que les contributions des EPCI pourraient être reconduites pour un montant de 110 000 euros chacune.

Le rapport d'orientation budgétaire ne fait pas l'objet de remarques des membres du comité syndical qui en prend acte. **Le Président** informe l'assemblée que le vote du budget primitif sera à l'ordre du jour de la séance du 8 avril prochain.

*Arrivée de Mme Valérie BIEGALSKI à 18h35*



**2. Délibération diverse : Mise à disposition de deux techniciens SIG (système d'information géographique) auprès du syndicat mixte**

Des travaux d'extraction et de traitement de données d'information géographique ainsi que la réalisation de cartes sont nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre et la révision du SCoT. Aussi, la délibération concernant la mise à disposition à titre onéreux d'une mission de système d'information géographique par la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin au Syndicat mixte du SCoT est approuvée à l'unanimité.

**3. Elaboration du nouveau SCoT : Etat d'avancement général de l'élaboration du Document d'orientation et d'objectifs (DOO)**

**M. Philippe KEMEL** s'interroge quant aux délais de finalisation du nouveau SCoT.

**Le Président** lui indique une finalisation avant la fin de l'année 2024 avec un document exécutoire courant 2025.

**M. Patrice DELATTRE** précise que les deux agglomérations ainsi que chaque commune seront consultées. Leur réponse pourra prendre la forme d'un avis simple ou d'une délibération de leur assemblée délibérante. Il rappelle également le calendrier de mise en compatibilité des PLU suite à l'approbation du nouveau SCoT.

Concernant l'état d'avancement du Document d'orientation et d'objectifs, **le Président** indique avoir bien pris note de la demande du Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin de disposer d'un temps supplémentaire pour travailler sur le sujet de la réduction de l'artificialisation des sols, sans remettre en cause le calendrier prévisionnel.

Pour **M. Philippe KEMEL**, les potentialités de projets des communes pour les dix années à venir ont été transmises techniquement au SCoT, mais ont été insuffisamment discutées politiquement, selon lui.

Pour **M. Charly MEHAIGNERY**, chaque commune a fait ce travail et il faut avoir une équité territoriale dans la consommation foncière générale.

**M. Tony FRANCONVILLE** s'interroge sur la pertinence de faire un deuxième tour d'horizon des projets pour les dix prochaines années.

**M. Patrice DELATTRE** rappelle que le DOO fixe des grandes orientations et un ensemble de possibilités en terme d'aménagement tout en ayant une approche qualitative. In fine, ce sont les PLU qui mettront en œuvre ces grandes orientations.

**M. Philippe KEMEL** demande si les chiffres présentés sont en adéquation avec l'ensemble des projets communaux recensés.

**Le Président** lui répond par l'affirmative. Il ajoute que l'objectif est d'élaborer un SCoT qui ne soit pas bloquant pour les projets des communes.

**M. Patrice DELATTRE** indique que les choses ne sont pas figées et que trois conférences des Maires sont à venir.

**Mme Marie-Francine FRANCOIS** précise au Comité Syndical que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a interpellé les services de l'Etat sur le paradoxe des friches.



**Le Président** prend en effet l'exemple de la reconstruction de l'hôpital de RIAUMONT à Liévin et la position contradictoire de l'Etat à ce sujet.

**M. François LEMAIRE** fait remarquer qu'il ne faut pas négliger le développement du dunkerquois qui peut avoir un impact sur la Métropole Européenne de Lille mais également sur notre territoire.

#### **4. Courrier de M. le Préfet du 16 janvier 2023 concernant la caducité du SCoT**

Pour faire suite au courrier de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais concernant la caducité du SCoT, la délibération relative au maintien en vigueur du SCoT de Lens-Liévin-Hénin-Carvin est approuvée à l'unanimité.

#### **5. Procédure de modification du SRADDET – Mise en compatibilité avec la loi Climat et Résilience**

Le Président indique que le syndicat mixte est appelé à donner un avis sur la mise en compatibilité du SRADDET avec la loi Climat et Résilience. Il fait notamment mention de projets d'envergure nationale et régionale.

Le Comité Syndical prend connaissance de l'objectif de réduction de 65% de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestier, proposé par le SRADDET pour le territoire du SCoT de Lens-Liévin –Hénin –Carvin, ainsi que du calendrier prévisionnel de modification du SRADDET et notamment son volet « gestion économe de l'espace ».

Le Président indique que la prochaine réunion du Comité Syndical aura lieu le 8 avril prochain dans les locaux de la CALL.

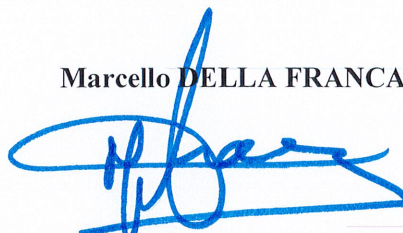
*L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** lève la séance.*

**Tony FRANCONVILLE**



Secrétaire de séance

**Marcello DELLA FRANCA**



Président